infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

OGM à Trèbes : Monsanto : 2 – Riverains : 1

Par

Publié le 30/08/2013

Le 27 août 2013, le Tribunal de Montpellier s'est prononcé, à nouveau, dans l'affaire qui opposaient des riverains à Monsanto. L'entreprise semencière internationale souhaitait agrandir son usine, à Trèbes, dans l'Aude, travaux contestés par certains riverains qui craignaient une augmentation du trafic routier, une pollution chimique, etc. Si le Tribunal de Montpellier avait, en juin 2011, reconnu que la hauteur des silos prévus par le permis de construire n'était pas réglementaire, et avait alors suspendu les travaux, ce nouveau jugement donne raison à Monsanto. L'entreprise avait en effet déposé un nouveau permis de construire, que le maire avait accepté sans attendre le jugement sur le fond du tribunal [1]. Les travaux peuvent donc continuer. Les riverains et opposants ne comptent pas en rester là, mais leur stratégie n'est pas encore connue.

---

[1] Christophe NOISETTE, « OGM - Trèbes : sans attendre le jugement sur le fond, un nouveau permis de construire est délivré à Monsanto », *Inf'OGM*, 17 juillet 2013

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-a-trebes-monsanto-2-riverains-1/